



**Association Professionnelle des Banques  
et des Etablissements Financiers**

Le Délégué Général  
N° **468** / DG/2026

Alger le, 28/06/2026

**Messieurs les Directeurs Généraux  
Des Banques**

**Objet :** Domiciliation des factures d'importation incluant les frais de fret.

**Réf :** courrier n° 1288/MCEPE/SG/2026 du 24/06/2026.

**Messieurs les Directeurs Généraux,**

Nous avons l'honneur de vous informer que l'ABEF a été saisie par les services du Ministère du Commerce Extérieur et de la Promotion des Exportations, nous informant de la prorogation **au 31 décembre 2026**, de l'autorisation exceptionnelle, accordée aux banques pour la domiciliation des factures d'importation incluant le fret.

Il est également précisé que les banques sont tenues de transmettre aux services concernés du Ministère du Commerce Extérieur et de la Promotion des Exportations, un état récapitulatif des montants relatifs aux frais de fret des opérations d'importation traitées au cours du second semestre 2026.

Veillez croire, **Messieurs les Directeurs Généraux**, à l'expression de mes sincères salutations.



**Boualem IBROUCHENE**  
Délégué Général Adjoint